

## L'organisation de la défense commune

**Source:** CVCE. European Navigator. Étienne Deschamps.

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/l\\_organisation\\_de\\_la\\_defense\\_commune-fr-67430b1a-c45f-41c4-8088-c6a1b7a8c61d.html](http://www.cvce.eu/obj/l_organisation_de_la_defense_commune-fr-67430b1a-c45f-41c4-8088-c6a1b7a8c61d.html)

**Date de dernière mise à jour:** 08/07/2016



## L'organisation de la défense commune

En 1950, la guerre de Corée et la menace communiste démontrent l'urgence d'une organisation de la défense européenne qui inclut nécessairement des forces armées allemandes. La nécessité du réarmement de l'Allemagne est d'ailleurs constamment répétée par le gouvernement américain qui tient à faire pièce au communisme sur le continent européen.

En Europe, le souvenir de la guerre et de l'occupation militaire allemande demeure vivace et douloureux. Mais depuis la fin des années quarante, la menace communiste se précise et l'Europe occidentale prend conscience de l'intérêt et de l'impérieuse nécessité du réarmement allemand. Or, malgré le Pacte de Bruxelles de 1948 qui instaurait un système d'assistance mutuelle en cas d'agression armée, l'Europe des Cinq – Grande-Bretagne, France et les trois pays du Benelux – ne peut pas faire face seule. L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), signé à Washington en avril 1949, assure certes la défense de l'Europe dans un cadre atlantique grâce au soutien massif des États-Unis mais il n'apporte pas de solution pratique au problème du réarmement de l'Allemagne qui n'est pas signataire du Traité. La participation de l'Allemagne à la défense de l'Europe est donc à l'ordre du jour mais de grandes divergences persistent entre les anciens Alliés quant à la manière d'y procéder. La situation n'est d'ailleurs pas simple. En 1950, la République fédérale d'Allemagne (RFA) n'a en effet ni armée, ni ministère de la Défense, ni bien sûr d'état-major. Elle n'a toujours pas de ministère des Affaires étrangères et sa situation géographique au cœur de l'Europe, doublée d'une amputation de sa partie orientale, en font un théâtre d'affrontements tout indiqué en cas de conflit Est-Ouest.

En été 1950, pressé par la menace communiste concrétisée par le déclenchement en juin de la guerre de Corée, Jean Monnet, Commissaire général du Plan français et inspirateur du Plan Schuman, envisage d'organiser la défense de l'Europe dans un cadre supranational comparable à celui contenu dans la proposition Schuman. Dans le même temps, les États-Unis demandent à leurs alliés de préparer le réarmement de la RFA. Mais Monnet cherche aussi à éviter que l'Allemagne, qui se sait de plus en plus indispensable, ne se détourne du projet de pool charbon-acier ou ne durcisse sa position lors des négociations y relatives. Il présente son projet à René Pleven, président du Conseil français et ancien ministre de la Défense, qui le soumet à son tour au Conseil avant de le présenter à l'Assemblée nationale le 24 octobre 1950.

René Pleven propose de créer, après la signature du traité CECA, une armée européenne permettant d'intégrer les futures unités allemandes dans un ensemble placé sous une autorité européenne unique, militaire et politique. Accepté par la plupart des États occidentaux, le projet de Communauté européenne de défense (CED) est pourtant rejeté en août 1954 par l'Assemblée nationale française. L'Union de l'Europe occidentale (UEO), qui permet en octobre 1954 d'ouvrir le Pacte de Bruxelles à l'Allemagne, ne parviendra cependant jamais à faire oublier l'échec de la CED et de l'intégration militaire européenne.